

Front social

La capitale économique au bord de la paralysie

Vianney MADZOU
Port-Gentil/Gabon

L'ACTIVITÉ a connu des perturbations dans la capitale économique du Gabon, hier, à la suite du mot d'ordre de grève de l'Intersyndicale professionnelle de la province de l'Ogooué-Maritime. La participation des chauffeurs de taxis, au mouvement de grève, a donné à la ville une allure quelque peu sinistre. Des attroupements importants se sont formés sur toutes les artères. Au grand bonheur des particuliers qui se sont, à cœur joie, lancés dans le transport, transformant ainsi leurs véhicules en "clando". De nombreux habitants de Port-Gentil ont dû se résoudre à marcher, alors que d'autres n'ont eu de choix que de rebrousser chemin, attendant un retour à la normale de la situation. Le problème du transport a eu des



Photo : Vianney MADZOU

Il n'était pas facile de se déplacer, hier, dans la capitale économique, où la quasi-totalité des taxis étaient à l'arrêt. Photo de droite : Une vue des travailleurs au piquet de grève, au siège de la Cosyga.



Photo : Vianney MADZOU

répercussions au niveau des administrations, où des compatriotes ont manqué à l'appel. Du côté du nouveau port, où se concentre l'activité économique dans la cité, l'engouement n'était pas, non plus, au rendez-vous. Si le mouvement ne s'est pas fait ressentir dans les grandes sociétés pétrolières comme Perenco ou Maurel & Prom, en revanche, dans les entreprises où la précarité de

l'emploi est une réalité, plusieurs travailleurs ont manqué à l'appel. Les commerçants, également concernés par la grève générale illimitée lancée par l'intersyndicale, ont librement vaqué à leurs occupations. Au siège de la Confédération syndicale gabonaise (Cosyga), lieu du piquet de grève, l'heure était à la mobilisation. L'on y a noté, principalement, la présence

massive des chauffeurs de taxis et des travailleurs des sociétés en difficulté, à l'instar de l'entreprise marocaine Satram ainsi que des compagnies Robert Services et Necotrans. Après des heures de concertation, les responsables de l'Intersyndicale ont entre-tenus les travailleurs présents sur les principaux points contenus dans leur cahier de revendications, avant de dire leur disponibi-

lité à négocier avec le gouvernement. La surprise de ce rassemblement qui, jusque-là, semblait ne pas préoccuper le gouvernement, a été l'arrivée inopinée du ministre du Pétrole et des Hydrocarbures, Pascal Houangni Ambourou. Probablement parce qu'il est originaire de la localité. Le membre du gouvernement n'a pas manqué cette occasion pour se concerter, pendant quelques minutes,

avec la coordination de l'Intersyndicale (nous y reviendrons). Ensuite, il s'est adressé à tous les travailleurs. Une attitude saluée par les syndicalistes qui voient dans cette démarche une volonté du gouvernement à trouver des solutions aux problèmes posés. Rappelons que l'Intersyndicale, dans son cahier de revendications, attire l'attention du gouvernement sur le chômage qui sévit dans la capitale économique et lui reproche de ne rien faire pour l'en sortir. Elle demande également la suppression de plusieurs taxes, notamment la Contribution spéciale de solidarité (CSS), la Contribution spéciale de l'eau et l'électricité (CSE) et celle de l'impôt pour alimenter le Fonds national de l'habitat (FNH). La réduction des prix des produits dérivés du pétrole et des taux de cotisations à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale

Commerce/Mise en conformité des acteurs économiques Sensibilisation avant la phase des sanctions

FAE
Port-Gentil/Gabon

LE directeur du Commerce pour l'Ogooué-Maritime, Gaël Rembendambya, a échangé, récemment, au gouvernorat de la province, avec les opérateurs économiques de la capitale économique. Occasion pour lui d'annoncer le lancement, dans les prochains jours, d'une opération visant à les recenser afin de connaître leur nombre et leurs secteurs d'activités respectifs. Gaël Rembendambya a tenu à rassurer ses interlocuteurs de ce qu'il ne s'agira pas d'une opération de contrôle. Il n'y aura donc pas de sanc-



Photo : Sidonie Ambonguila



Photo : Sidonie Ambonguila

Le directeur provincial du Commerce de l'Ogooué-Maritime, Gaël Rembendambya, s'adressant, ici à droite, aux opérateurs économiques de Port-Gentil.

tions en l'encontre de ceux qui ne seront pas en conformité avec les lois en vigueur en République gabonaise. «Il sera plutôt question d'une opération d'information et de

sensibilisation sur la réglementation, afin d'édifier et d'orienter les opérateurs informels vers les services chargés de la régularisation administrative des entre-

prises. Du moins pas pour maintenant», a-t-il indiqué. Le responsable provincial a tout de même averti qu'au terme des délais qui seront donnés aux opérateurs éco-

nomiques, des contrôles seront organisés. A sa suite, le délégué provincial de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), Patrick Landji, a informé l'assistance qu'un recensement concernant les acteurs opérant dans son secteur d'activités sera bientôt lancé également. Ce sera l'occasion d'informer les opérateurs du secteur des communications électroniques des démarches à suivre pour obtenir les autorisations spéciales d'exploitation de matériels de communication. Ces sorties des deux responsables provinciaux s'inscrivent dans une démarche tendant à promouvoir les

bonnes pratiques commerciales auprès des opérateurs locaux, a argumenté Gaël Rembendambya. D'où l'importance de ces phases de recensement. Car, il a été constaté qu'à Port-Gentil, de nombreux acteurs économiques opèrent en dehors des textes réglementaires. «Nul n'est censé ignorer la loi, mais nous commençons la sensibilisation avant d'envisager les sanctions. Ce n'est pas toujours de gaieté de cœur que la sanction est prononcée, les opérateurs économiques, surtout par ces temps de crise, ayant un rôle à jouer beaucoup plus important dans le développement et la stabilité économique et sociale du pays», a reconnu M. Rembendambya.

Éducation/Journée de réflexion sur les violences en milieu scolaire Comment libérer les apprenants de ces méfaits ?

SYM
Port-Gentil/Gabon

LES violences en milieu scolaire ont fait l'objet, dernièrement, à l'inspection primaire provinciale de l'Éducation nationale, d'une réflexion qui a permis de mesurer leur ampleur. C'était à la faveur d'une journée qui a mobilisé les responsables du ministère de tutelle, les psychologues, les assistants sociaux et les Organisations non gouvernementales (ONG), autour du gouverneur de l'Ogooué-Maritime, Patrice Ontina. Le phénomène est devenu une tare dans les établissements scolaires du second degré de la cité. Des armes blanches, des drogues et des

films obscènes dans les téléphones des élèves sont régulièrement saisis. Cette journée de réflexion était donc l'occasion d'esquisser des pistes qui permettraient de libérer les enfants des effets négatifs d'une société en constante mutation, et de plus en plus influencés par la rue. Au-delà de la mutation de la société, l'implantation des commerces vendant divers produits non contrôlés au sein et aux abords des établissements scolaires est également mise en cause. Tout comme le comportement peu responsable de certains parents, qui donnent l'impression de ne plus s'intéresser aux activités de leurs enfants. Le directeur d'Académie provinciale de l'Ogooué-Maritime, Henri Georges



Photo : Koumou

Le directeur d'Académie provinciale, Henri Georges Boundzanga, a tiré la sonnette d'alarme.

Boundzanga, n'est d'ailleurs pas allé par quatre chemins pour dénoncer la démission parentale, indiquant que l'école ne peut pas tout faire: «La situation, objet de la pré-

sente rencontre, constitue un danger pour les élèves, les enseignants et les membres de l'administration des établissements», a-t-il dit. De leur côté, les magistrats

en charge des mineurs ont stigmatisé le manque de dénonciation auprès des auxiliaires de justice. Ce qui fait perdurer le phénomène. Quant au gouverneur, il a saisi l'occasion pour appeler les acteurs de l'Éducation nationale à la vigilance, à la responsabilité et, surtout, à former une synergie autour de la question. Au final, les interventions des uns et des autres ont situé chacun sur les mesures et les précautions à prendre face aux comportements déviants des élèves et, parfois, des enseignants. Pour parer au plus pressé, il a été sollicité la présence des forces de sécurité aux abords des établissements par un système de patrouille, et la sensibilisation à l'impact des violences. De plus, les parents devraient veiller sur

leurs enfants. Le directeur d'Académie provinciale a, toutefois, encouragé les mesures prises par les chefs d'établissements. Celles-ci consistent à vérifier systématiquement le contenu des cartables des apprenants, tous les matins, au moment d'entrer dans les lycées et collèges. Il a aussi exhorté les chefs d'établissements à appliquer les sanctions indiquées par la tutelle, à travers la note circulaire n°6735 du MENJSL du 23 novembre 1977, à savoir une exclusion de 3 jours prononcée par le chef d'établissement, 8 jours d'exclusion par le conseil de discipline et 15 jours prononcés par le conseil de classe. Le ministre de l'Éducation nationale devant être tenu informé avant l'exclusion définitive.